DOSSIER DE PRESSE
DÉCEMBRE 2020

DES BONS D'ACHATS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE DU PAYS DE L'ARBRESLE

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle accompagne les commerçants du territoire depuis maintenant quelques années. L'attractivité des centre villes a toujours été considérée comme un enjeu majeur et d'autant plus aujourd'hui avec la crise sanitaire.
Les commerçants et artisans sont l'âme de nos centres-villes. Pour les aider à surmonter la crise de la COVID-19, la Communauté de Communes a renforcé son soutien. La CCPA a fait le choix de s'orienter vers un dispositif pouvant générer des retombées rapides.

La stratégie retenue : un accompagnement des commerçants individualisé au numérique et une campagne de bons d'achats financés à hauteur de 20% via la plateforme soutien-commerçants-artisans.fr/

Une opération solidaire permettant à vous habitants du territoire d'apporter une aide dès aujourd'hui aux commerçants, producteurs, artisans ou autres prestataires du territoire qui se retrouvent sans ou avec bien peu d'activité, et bien sûr de les retrouver ouverts une fois la crise passée.

C'est une véritable invitation à « consommer local » que lance la CCPA. Le meilleur moyen d'aider les commerçants à surmonter cette crise est en effet de leur assurer de la trésorerie pendant cette période difficile. Au-delà du montant, c'est aussi leur témoigner notre soutien, leur porter un message positif pour l'avenir tout en améliorant le pouvoir d'achat des consommateurs.

Comment obtenir des bons d'achats ?

Ces bons d'achats peuvent être commandés, à partir du 27 novembre jusqu'au 31 décembre, auprès des établissements inscrits sur la plateforme : soutien-commercants-artisans.fr/collections/l-arbresle

Le client peut commander des bons d'achats de 20, 50 ou 100 € dans les commerces de son choix. Pour cela, il se connecte à la plateforme https://soutien-commercants-artisans.fr/ et ajoute des bons d'achats dans son panier. Lorsqu'il valide son panier, il peut bénéficier d'une remise de 20% avec le code promo **CCPA20**. Chaque client ne peut utiliser qu'une seule fois le code promo pour la totalité de son panier d'achats. Après le paiement, le consommateur reçoit un email récapitulatif de sa commande et dispose d'un an pour dépenser ce bon d'achat dans son commerce.

La Communauté de Communes a alloué une enveloppe à cette opération permettant de générer près de 200 000 € de bons d'achats à commander. Le code ne sera plus actif une fois la somme atteinte.

Quels sont les produits ou services concernés ?

Grâce aux bons d'achats, les consommateurs pourront acheter presque tous les produits et services

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

PLUS D'INFORMATIONS
—
Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
Service Communication
04 74 01 92 02
communication@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

proposés par leurs commerçants-artisans, hormis les produits dits réglementés comme le tabac, les jeux d'argent (paris sportifs ou hippiques, jeux de hasard...) et les débits d'alcool à consommer sur place.

Comment cela fonctionne pour le commerçant ?

Le commerçant doit s'inscrire préalablement sur la plateforme via un lien spécifique https://soutien-commercants-artisans.fr/pages/inscriptionlarbresle

Lorsqu'un consommateur achete un bon d'achat, le commerçant reçoit le montant des bons d'achat commandés directement par virement chaque semaine.

Les frais de transactions bancaires (6% en € HT) seront pris en charge par la suite par les communes.

Pour aider les commerçants dans leurs démarches d'inscription, ils peuvent contacter la CCPA au 04 74 01 68 90 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h ou par mail à aides@paysdelarbresle.fr.

Une aide au service des entreprises locales

Le déploiement du plan de soutien représente un investissement conséquent pour la Communauté de Communes :

- financier d'abord : une enveloppe de 100 000 € (prise en charge des 20% des bons d'achats, des frais de service de la plateforme, communication)

- en ressources : une équipe projet a été mise en place pour permettre le déploiement dès le mois de décembre, 8 agents répondent aux interrogations, leur viennent en aide pour la mise en ligne de leurs profils...

- en communication : un outil, s'il n'est pas connu n'est pas utile. Une campagne d'envergure territoriale est déployée pour faire connaître le dispositif aux habitants.

Pourquoi choisir la solution «petits commerces» ?

Prestataire numérique référencé par le Ministère de l'Economie et des Finances et de la Relance, la société a déployé une plateforme solidaire qui a permis de récolter 2,5 millions d'euros de bons d'achat pour des milliers de commerces en France. Lors du premier confinement, des petits commerçants du Pays de L'Arbresle s'étaient déjà engagés sur cette plateforme.

A l'occasion du deuxième confinement, PETITSCOMMERCES réactive sa plateforme solidaire https://soutien-commercants-artisans.fr/ pour aider les petits commerçants et artisans à surmonter cette crise inédite et propose aux collectivités un espace de communication dédié pour valoriser leurs commerces locaux.

Ils se sont inscrits !

A ce jour, plus de 60 commerces proposent des bons d'achats sur la plateforme :
le fournil d Olivia, Rest'o'tour du fromage, la petite Cadole, Le Four à Pain, Marie-France DESSAINTJEAN, les terrasses de fleurieux, le comptoir du village, Agamy, Domaine de Foncin, Parc de Courzieu, Prestishop Fashion, Gite et chambres d'hôtes des 2 chênes, la petite cave de rotisson, Au diablotin, L'appart & dorée, Jp mazoyer, Limona, Vival, La ferme, Cécile Gacon, La pépite verte, Kristy aux fourneaux, Oli Mineralia, Café Gourmand, boutique passionn'Elle, la maison Bastien, espace mulot informatique, Au chalet, la grange aux pizzas, Bijouterie Granfjard, Adventure Lyon Ouest, Chénou concept store, Auberge du Pastoureau, Domaine des Pampres d'or, Lodges Lao, Domaine Patrice Arnaud, Auréline Fleurs, Chris'coiffure, la reine bisou, Angle d'or, la Fée Mynine, King jouet, Ohlâlâ coiffure, Jibek & Daïna, Boutique Florence, Vivre au naturel, Toniovins Prods, Rest'O pizz, la dernière amphore, Lorenz' & Léna, Atol opticien, Vision plus, Krys optique, la Source Dorée, Urban, De la Terre au Pain, Domaine du Cret Binet, Carrefour express, le Placebo, Come a Casa, le 105 Hairdresser.

Au 1er décembre, c'est déjà plus de 19 000 € de CA réalisé avec 390 bons d'achats achetés. Une quarantaine de commerces ont bénéficié du soutien des consommateurs. Une opération encourageante pour nos commerces de proximité !

Une aide pour digitaliser les entreprises

Depuis le début de ce deuxième confinement, la CCPA a mis en place un accompagnement gratuit pour les commerçants-artisans dans le choix et la mise en œuvre de solution numérique pour être plus visible et mieux vendre sur Internet :
- Créer / améliorer/ animer vos pages Facebook, Instagram
- Améliorer votre visibilité sur Google My business
- Créer un site vitrine
- Intégrer un système de e-réservation sur votre site
- Intégrer un système de paiement en ligne

Ce sont une quinzaine d'entreprises qui ont déjà été accompagnées sur les réseaux sociaux.
Ce dispositif sera effectif jusqu'au 20 décembre 2020.

Un relais de communication

Enfin, l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle vient en soutien des initiatives locales des acteurs du Pays de L'Arbresle en les mettant en avant sur son site www.arbresletourisme.fr, à la rubrique Covid 19. Ouvertures spéciales, bons/idées cadeaux, ventes à emporter... Retrouvez y toutes les infos de votre territoire !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

PLUS D'INFORMATIONS
—
Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
Service Communication
04 74 01 92 02
communication@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr